

Championnats de l'AIN individuels 2021

11/12, 13/14, 15/16 et 17/18 ans

DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION 2020/2021

Responsables de la compétition : **Jean-Pierre Frobert / Regis Poyet**

Phase préliminaire par secteur : 19 octobre au 7 décembre 2020

(Matches possibles durant les vacances de la Toussaint)

Phases finales : 11 janvier au 13 mars 2021

(Regroupant les qualifiés des secteurs et les exemptés de la première phase)

Finales départementales : 22 mars 2021

Championnats individuels LIGUE :

Phases qualificatives : en attente

Demi-finales et finales : en attente

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

- ✓ Les inscriptions **et les paiements** se feront **obligatoirement** en ligne à partir de « l'espace tennis » du licencié ou à l'adresse ci-jointe :
« <http://www.ei.applipub-fft.fr/eipublic/competitionRecherche.do?dispatch=afficher> ».
Elles ne peuvent se faire que par les joueurs eux-mêmes car la saisie de l'identifiant et du mot de passe sont nécessaires. Il est donc important que les responsables dans les clubs expliquent aux joueurs désireux de participer à ce championnat la procédure à suivre et les aident - notamment les plus jeunes – à s'inscrire
- ✓ Afin de réduire le nombre de rencontres à disputer durant les phases finales, la phase préliminaire en fonction du nombre d'inscrits et du secteur pourra concerner les joueuses et les joueurs de non classés (NC) à 15/4.
- ✓ Afin d'éviter les forfaits éventuels, chaque club s'assurera de la disponibilité des joueurs aux dates mentionnées ci-dessus.
- ✓ La compétition est ouverte à tous les jeunes nés entre **2003 et 2010**, quel que soit leur classement.
- ✓ Un joueur ne peut s'inscrire que dans sa catégorie d'âge
- ✓ Le classement du **7 septembre 2020** sera pris en compte pour l'élaboration des tableaux de la première phase du championnat.
- ✓ Les responsables des clubs devront s'assurer que les joueurs concernés soient prévenus dès la transmission des convocations.
- ✓ Tous les clubs ayant des jeunes participant aux championnats individuels doivent être en mesure d'accueillir un tableau, même modeste, sur demande du responsable de zone.
- ✓ Les conditions d'exemption des joueurs de la phase de secteur seront déterminées par le comité de tournoi après sortie du classement le 9 septembre 2020 et la connaissance du nombre d'inscrits.

- ✓ En fonction du nombre d'inscrits par zone, lorsque l'échelonnement des rencontres ne le permettra pas, les joueurs ou joueuses pourront être amené(es) à jouer dans une zone différente de celle d'appartenance de leur club.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- ✓ En l'absence de dispositions particulières, les règlements sportifs FFT des rencontres individuelles s'appliqueront.

ENGAGEMENT DES JOUEURS

- ✓ Droit d'inscription par joueur : **12 € Réglé directement par le joueur**

PLANNING

- ✓ Date limite de saisie des joueuses et joueurs dans l'«AEI» : **28 septembre 2020**
- ✓ Date probable des convocations phase de secteur : **à partir du 14 octobre 2020**
- ✓ Date probable des convocations phase finale : **à partir du 11 Janvier 2021**